



Assemblée générale

Distr. limitée
3 avril 2001
Français
Original: anglais

**Comité préparatoire intergouvernemental
de la troisième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés**
Troisième session
New York, 2-6 avril 2001

**Projet de rapport du Comité préparatoire
intergouvernemental de la troisième Conférence
des Nations Unies sur les pays les moins avancés
sur les travaux de sa troisième session**

**Siège de l'Organisation des Nations Unies, New York,
2-6 avril 2001**

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport ne constitue qu'un texte provisoire transmis aux délégations pour approbation.

Les délégations souhaitant voir apporter des corrections au compte rendu de leurs déclarations sont priées d'en faire la demande au plus tard le mardi **10 avril 2001**. Les corrections doivent être transmises à :

CNUCED, Groupe de l'édition, Palais des Nations, Genève, bureau E.8108,
télécopie : 907.0056; téléphone : 907.5656/1066; adresse électronique :
<chris.macfarquhar@unctad.org>.

Chapitre premier

Rapport intérimaire du Président du Comité préparatoire intergouvernemental sur les négociations intersessions

Négociation du projet de programme d'action (A/CONF.191/IPC/CRP.6) qui sera présenté à la Conférence

(Points 2 et 3 de l'ordre du jour)

1. Le **Président** a déclaré que, conformément à la décision prise par le Comité préparatoire à sa deuxième session, les travaux intersessions s'étaient déroulés du 26 au 30 mars 2001 et l'examen du projet de programme d'action (A/CONF.191/IPC/CRP.6) avait été mené au sein de deux groupes de travail, l'un présidé par le représentant de la Norvège et l'autre par le représentant de la République démocratique populaire lao.

2. Le représentant de l'**Allemagne**, présentant les conclusions du Dialogue politique international sur les moyens d'amener le secteur privé à participer au développement des infrastructures dans les pays les moins avancés (PMA) tenu à Bonn les 12 et 13 mars 2001, a déclaré que cette rencontre avait été l'occasion d'un échange de vues entre les décideurs de ces pays et leurs partenaires dans le développement, des représentants de haut niveau du secteur privé, d'institutions financières nationales et internationales de développement et d'organisations non gouvernementales, et des spécialistes. Les débats ont porté sur l'instauration de mécanismes novateurs qui permettraient au secteur privé de participer à la correction des graves insuffisances dont souffrent les cadres infrastructurels et institutionnels des PMA. Il en est ressorti que les infrastructures représentaient davantage que des équipements et englobaient aussi le capital humain et l'infrastructure sociale. Toutefois, dans certains pays, la réforme économique s'est opérée aux dépens du développement humain, alors que le développement des ressources humaines revêt une importance cruciale pour la mise en place et l'entretien des infrastructures. L'élimination des goulets d'étranglement exige des investissements considérables, le renforcement des capacités, l'adoption de nouvelles politiques et la mise en oeuvre d'une réforme institutionnelle. La tâche, qui dépasse les possibilités du secteur public, appelle une participation du secteur privé. Peut-être faut-il aussi envisager de nouvelles modalités de mise en place des infrastructures et de nouveaux mécanismes de financement. Les participants ont exprimé l'espoir que le rapport de la réunion serait d'une grande utilité pour les travaux de la Conférence et ultérieurement.

3. Le représentant du **Royaume-Uni**, présentant les conclusions de la Table ronde ministérielle de haut niveau sur le commerce et la pauvreté dans les pays les moins avancés qui s'est tenue à Londres le 19 mars 2001, a déclaré que l'objectif principal de la réunion était d'encourager les partenaires de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les institutions internationales à s'efforcer de faire du potentiel commercial un élément clef des stratégies visant à éliminer la pauvreté et à renforcer la capacité des PMA à tirer le meilleur parti du commerce pour atténuer la pauvreté. Le Secrétaire d'État du Royaume-Uni a déclaré que la mondialisation n'était en soi ni bonne ni mauvaise, mais qu'il s'agissait d'une réalité qui offrait des perspectives de développement. Un commerce ouvert, sans pour autant être déréglementé, est essentiel mais insuffisant. Il faut aussi créer un environnement particulièrement propice de bonne gouvernance, de dé-

mocratie, de réformes institutionnelles et de politiques sociales. L'initiative baptisée « Tout sauf des armes » revêt une importance particulière et, pour tirer parti des avantages du commerce, il y faudra entamer un nouveau cycle de négociations sur le développement à la Réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), au Qatar. Le Directeur général de l'OMC a déclaré que de nouvelles négociations sur le commerce s'imposaient et que la véritable menace qui planait était la marginalisation et non la mondialisation. Faire fi de l'ensemble des barrières commerciales reviendrait à ajouter deux autres Chine à l'économie mondiale.

4. Parmi les principales propositions formulées lors de la Table ronde, on peut citer : l'entrée en franchise dans tous les pays de l'OCDE de toutes les marchandises en provenance des PMA; l'instauration de préférences commerciales à caractère obligatoire au sein de l'OMC; la simplification des règles d'origine pour les importations en provenance des PMA; l'engagement à ne pas prendre de mesures anti-dumping à l'encontre des PMA; la simplification du processus d'adhésion des PMA à l'OMC; et le renoncement définitif à l'aide liée. Pour permettre aux PMA de tirer parti de leur intégration dans l'économie mondiale, il s'avère essentiel d'adopter une stratégie globale et de promouvoir une intégration régionale. La Table ronde a convenu de la nécessité d'aider les pays en développement à se doter de la capacité à satisfaire aux normes de produits et à participer véritablement à la définition des normes. Les sanctions commerciales ne devaient pas être utilisées pour pénaliser les pays qui ne satisfont pas aux normes principales en matière de travail et d'environnement, et les mesures dans ces domaines devraient être prises au sein du Bureau international du Travail et des organismes environnementaux, et non à l'OMC. De nombreux participants ont souligné l'importance du Cadre intégré.

5. Compte tenu des résultats décevants des deux précédents Programmes d'action, la troisième Conférence ne pouvait pas se permettre un échec. Elle a offert une occasion d'étudier de près les besoins de développement des PMA et pourrait constituer une étape importante sur la voie de nouvelles négociations sur le développement.

6. Le représentant de l'**Afrique du Sud**, présentant les conclusions de l'atelier sur les PMA intitulé « Renforcement des capacités en vue de l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les stratégies de développement des PMA », tenu au Cap du 21 au 23 mars 2001, a déclaré que les débats avaient porté sur les liens existant entre l'élimination de la pauvreté, le développement et la nécessité d'intégrer la notion d'égalité entre les sexes dans les politiques et programmes nationaux des PMA. Le temps est venu de dépasser le rôle traditionnellement dévolu aux femmes dans la lutte contre la pauvreté et d'accorder la priorité à la responsabilisation des femmes dans les domaines du commerce, des finances et de l'investissement. Le projet de programme d'action reflète certaines des recommandations de la réunion, et il y a lieu de s'en féliciter.

7. Au cours de l'atelier, il a été constaté que des inégalités persistaient entre hommes et femmes et qu'il convenait de renforcer la capacité des PMA d'intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes. Les budgets ont des conséquences importantes sur le plan de la redistribution et il faudrait analyser les politiques macroéconomiques qui sous-tendent l'affectation des crédits budgétaires dans une perspective égalitaire. S'agissant des politiques commerciales, les femmes sont généralement plus sensibles aux conséquences de la libéralisation des échanges et moins aptes à en tirer parti, puisqu'elles n'ont qu'un accès fort limité à la terre, au

crédit et aux intrants. Il convient donc d'adopter une perspective égalitaire dans la formulation des politiques commerciales et dans les négociations de l'OMC. Il y a également lieu de mettre en place des programmes susceptibles de faciliter l'accès des femmes au crédit et aux autres services financiers. Enfin, les participants à la réunion ont recommandé au Secrétaire général de l'ONU de constituer un groupe d'éminentes personnalités qui serait chargé d'examiner les voies les plus indiquées pour atteindre les objectifs définis par la réunion et de soumettre un rapport au Secrétaire général dans un délai de six mois après la troisième Conférence sur les PMA. De la Conférence devrait découler des programmes applicables qui permettent d'améliorer effectivement la vie des femmes dans les PMA.

8. Le représentant de la **Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)**, présentant les conclusions de la cinquième session de l'Organe spécial pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, tenue à Bangkok les 20 et 21 février 2001, a déclaré que l'Organe spécial s'était attaché à examiner la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur des PMA dans les années 90. Il s'est particulièrement intéressé à quatre domaines, à savoir le secteur social, les infrastructures, les questions commerciales et l'aide publique au développement. La réunion a rassemblé 12 PMA et leurs partenaires de développement, et il convient de remarquer la grande diversité des PMA sur le plan de la taille et des autres caractéristiques géographiques. L'Organe spécial a approuvé un certain nombre de recommandations, dont plusieurs ont été prises en compte dans le projet de programme d'action. En particulier, il a recommandé que les commissions régionales jouent un rôle plus important dans la mise en oeuvre et le suivi du Programme d'action en faveur des PMA et qu'à cet égard la CESAP présente des projets.

9. Le représentant de l'**OMPI** a déclaré que, en ce nouveau millénaire, la richesse des nations et le bien-être de l'humanité dépendraient dans une large mesure des idées et des connaissances, et que l'OMPI faisait tout son possible pour empêcher que l'écart grandissant entre les nantis et les démunis ne se transforme en un fossé entre les détenteurs et les exclus du savoir. Dans le cadre des préparatifs de la troisième Conférence sur les pays les moins avancés, l'OMPI avait organisé trois séminaires régionaux et une table ronde de haut niveau sur l'innovation, la société du savoir, la propriété intellectuelle et les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Lisbonne les 1er et 2 février 2001. Lors de cette table ronde, il a été reconnu que, malgré leur volonté de mettre en place des systèmes de protection de la propriété intellectuelle, les pays les moins avancés étaient confrontés à de graves problèmes, comme le manque de ressources, la faiblesse de l'infrastructure relative à la propriété intellectuelle, l'absence de personnel qualifié et une connaissance insuffisante des traités et conventions existant en la matière. La Déclaration de Lisbonne sur la propriété intellectuelle insiste sur la nécessité de transférer des connaissances aux PMA, d'encourager l'innovation dans ces pays et de promouvoir la mise en place de sociétés de gestion collective.

10. La contribution de l'OMPI comporte un certain nombre de projets devant être mis en oeuvre par étape au cours des 10 ans à venir : la constitution d'un capital de connaissances dans les PMA; la fourniture d'une formation spécialement conçue; la mise en place de sociétés de gestion collective pour les droits d'auteur et les droits connexes; une assistance spécialement adaptée en matière de connaissances traditionnelles, de folklore et de ressources génétiques; et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les PMA.

11. Le représentant du **Lesotho**, présentant les conclusions d'un atelier commun CNUCED/Fonds commun pour les produits de base sur l'amélioration des capacités de production et la diversification des produits de base dans les PMA, et la coopération Sud-Sud, tenu à Genève les 22 et 23 mars 2001, a indiqué que l'attention avait surtout porté sur : l'amélioration des capacités de production et de la compétitivité; la diversification verticale, horizontale et géographique concernant les produits de base; le développement des marchés de ces produits; et le financement structuré des produits de base, la gestion du risque-prix, le financement du développement, des produits de base et l'investissement direct étranger. L'espoir a été exprimé que le Comité préparatoire tiendrait compte des préoccupations et recommandations de l'Atelier au moment d'établir le nouveau programme d'action.

12. Le représentant de l'**Espagne**, présentant les conclusions de la Réunion de haut niveau sur le tourisme dans les pays les moins avancés, tenue à la Grande-Canarie du 26 au 29 mars 2001, a précisé que la Réunion avait rassemblé des représentants de plus de 30 PMA, ainsi que de plusieurs autres pays et organisations internationales. La Réunion a permis d'attirer l'attention sur les atouts manifestes dont les PMA disposent dans le domaine du tourisme et les possibilités d'accroître leur part dans le tourisme mondial. Le secteur du tourisme, qui connaît une forte progression dans le monde entier, pourrait contribuer dans une large mesure à la croissance économique des PMA. Parallèlement, il a été souligné que la paix, la sécurité et la stabilité étaient des conditions préliminaires essentielles au développement du tourisme. Les deux derniers Programmes d'action ne faisaient pas référence au tourisme de manière importante et, pour pallier cet état de choses, la Réunion a recommandé que l'engagement 4 du nouveau Programme d'action comporte une section consacrée au tourisme et dans laquelle il faudrait insister sur la contribution à court, moyen et long terme que le tourisme pourrait apporter au développement des PMA, notamment dans les domaines de la création d'emplois, de l'atténuation de la pauvreté, de la réduction des inégalités entre les sexes, de la protection de l'héritage culturel et naturel unique de chaque pays et de la réduction de l'instabilité et de la vulnérabilité économiques.

13. Le représentant de l'**Autriche**, présentant les conclusions de la Réunion de haut niveau sur l'énergie, tenue à Vienne du 14 au 16 mars 2001, a indiqué que les discussions avaient porté sur quatre sujets principaux : l'accès à l'énergie; l'utilisation rationnelle de l'énergie; le financement; et les PMA et les hydrocarbures. La Réunion a insisté sur l'importance de l'accès à des services énergétiques modernes abordables, condition nécessaire pour réduire de moitié la proportion de personnes vivant dans la pauvreté; diviser par deux, d'ici à 2015, le nombre de personnes n'ayant pas accès à des combustibles propres et abordables et à l'électricité devrait constituer l'« objectif énergétique ». S'agissant de l'accès à l'énergie, il a été proposé de mettre en place des mécanismes de développement propres à attirer les investissements privés dans le secteur de l'énergie, de promouvoir des programmes pilotes pour des systèmes décentralisés de production d'énergie et de favoriser des initiatives à grande échelle dans le cadre de programmes intégrés de développement rural. Concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie, il a été proposé de créer des centres régionaux et sous-régionaux de promotion du rendement énergétique et de les relier entre eux, en utilisant les capacités existantes, et de mettre en place des compagnies régionales de distribution d'énergie. Pour ce qui est du financement, il a été proposé de recenser les conditions à remplir au préalable pour pouvoir attirer des investissements dans le secteur de l'énergie, rassembler des fonds provenant de dif-

férentes sources et effectuer des études de faisabilité pour des projets plus ambitieux. En ce qui concerne les hydrocarbures, il a été proposé de mettre au point des stratégies de protection contre les fluctuations des prix du pétrole et d'organiser des programmes de formation faisant intervenir les PMA consommateurs et les pays producteurs de pétrole.

14. La Réunion a insisté sur les différences entre les zones urbaines et rurales sur le plan énergétique et mis en avant la nécessité d'un renforcement des capacités. Elle a examiné le rôle de l'aide publique au développement (APD) et conclu que celle-ci ne suffisait pas à elle seule; une mobilisation importante de l'investissement direct local et étranger, et de fonds publics nationaux est nécessaire. L'Autriche a demandé que l'on appuie sa proposition d'inclure des considérations énergétiques dans le projet de programme d'action et que les projets envisagés soient concrétisés dès que possible.

15. Le représentant du **Bangladesh**, prenant la parole au nom des **pays les moins avancés**, a remercié de leur coopération et de leur appui les partenaires de développement des PMA, le Groupe des 77 et la Chine, et les gouvernements qui ont apporté une contribution au Fonds d'affectation spéciale pour les PMA et accueilli les réunions préparatoires. La troisième session du Comité préparatoire sera la dernière occasion offerte aux institutions spécialisées de préciser la nature de leurs projets, dont le secrétariat devra établir une liste. Il serait décevant que ces projets ne soient rien d'autre qu'une nouvelle présentation des activités existantes ou déjà prévues.

16. La clef du succès du Programme d'action réside dans son mécanisme de mise en oeuvre. Les mécanismes de suivi des deux derniers Programmes d'action n'ont pas été efficaces et les échecs du passé doivent être analysés. Comme l'application du Programme d'action incombe en premier lieu aux gouvernements, il convenait de renforcer considérablement la composante locale du mécanisme de mise en oeuvre au niveau du plan d'action national. Le dialogue entre tous les intervenants au niveau national, avec la participation des partenaires de développement, est également un élément important et la proposition de créer une instance nationale mérite d'être examinée. Les coordonnateurs résidents devraient consacrer un temps suffisant à la mise en oeuvre et leurs bureaux dans les PMA doivent être renforcés. Au plan mondial, le mécanisme intergouvernemental de suivi devrait permettre une coordination à l'échelle du système et les organes de direction des organismes concernés devraient veiller à une application efficace des programmes dans le cadre de leur mandat respectif. Enfin, des liens efficaces devraient être mis en place entre les processus de suivi aux niveaux intergouvernemental et national.

17. Prenant la parole au nom des ONG, le représentant du **Pacific Concerns Resource Centre** a appelé les PMA et la communauté internationale à se placer à l'avant-garde de la lutte pour l'élimination de la pauvreté dans ces pays. Les ONG se sont félicitées de l'orientation du projet de programme d'action concernant la parité entre les sexes, la démarginalisation des femmes et les droits de l'homme et se sont déclarées convaincues que le texte final contiendrait des mesures encore plus concrètes. Elles se sont inquiétées de la marginalisation des PMA et ont demandé que l'ensemble de leur dette soit annulé, afin que les ressources ainsi libérées puissent être consacrées à l'élimination de la pauvreté. L'intégration des PMA dans l'économie mondiale nécessiterait un renforcement de leurs capacités par le biais du développement des infrastructures, de la mise en valeur des ressources humaines, d'un meilleur accès aux marchés, de la responsabilisation des femmes et d'une saine

gestion des affaires publiques. L'accent devrait également être mis sur les normes de travail, la protection de l'environnement et la diversité biologique. Par ailleurs, l'initiative de l'UE intitulée « Tout sauf des armes » a été favorablement accueillie, tout comme l'engagement que celle-ci a pris de favoriser pour l'essentiel des produits des PMA le libre accès au marché européen. Le réchauffement de la planète constitue un sujet de vive préoccupation et le Protocole de Kyoto doit devenir une réalité. Les conflits armés sont la principale cause de marginalisation des PMA qui, avec la communauté internationale dans son ensemble, ont été invités à oeuvrer en faveur d'une culture de paix. Des sanctions pénales doivent être prises à l'encontre de ceux qui approvisionnent en armes les zones de conflit.

18. Le projet de programme d'action devrait comporter notamment comme mesures concrètes : l'accumulation de l'ensemble de la dette des PMA; un engagement résolu en faveur des objectifs fixés au titre de l'aide publique au développement; une volonté clairement exprimée d'accorder la priorité à l'élimination de la pauvreté et la sécurité alimentaire en milieu rural; une priorité à l'emploi et au respect des droits du travail; un état de mobilisation permanente à l'échelle internationale contre le VIH/sida; un libre accès aux marchés; des lignes directrices précises concernant la saine gestion des affaires publiques et la participation, aux niveaux national et international, des membres de la société civile au processus relatif aux PMA; et une évaluation indépendante et périodique du Programme d'action. Le mécanisme de suivi devrait tenir dûment compte du rôle de la société civile.

19. Prenant la parole au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, le représentant de la **République islamique d'Iran** a signalé que les membres de la délégation cubaine n'avaient toujours pas reçu de visa pour participer à la session du Comité préparatoire et qu'il espérait que le problème serait résolu très rapidement.

20. Le représentant de **Cuba** a déclaré que la différence au niveau des travaux du Comité résultant de la présence d'experts des diverses capitales était très sensible, mais que, malheureusement, deux représentants cubains n'avaient pas obtenu de visa pour assister à la session et que la participation de son pays à ces travaux s'en ressentirait. Il a formulé l'espoir que le problème serait vite résolu et que d'ici là sa délégation serait libre de revenir sur une question si elle le jugeait nécessaire.

21. Prenant la parole en sa qualité de **Présidente du Groupe I**, la représentante de la **Norvège** a déclaré que des progrès très importants avaient été réalisés lors de la première lecture des engagements 4 à 7. Le dialogue a été constructif et l'on est parvenu à une meilleure compréhension des diverses positions. Le Groupe s'attachera, dans la poursuite de ses travaux, à faire approuver autant de textes que possible pour que la Conférence puisse se concentrer sur les mesures concrètes.

22. Prenant la parole en sa qualité de **Président du Groupe II**, le représentant de la **République démocratique populaire lao** a signalé que son groupe avait presque terminé la première lecture des engagements 1 à 3 et de l'introduction et qu'il devrait avoir aplani le reste des difficultés d'ici à la fin de la session. Le soin de régler un certain nombre de questions serait laissé à la Conférence. Il a précisé qu'au sein du groupe le dialogue avait été positif et fructueux.

Mesures prises par le Comité préparatoire

23. À sa 1re séance plénière, le 2 avril 2001, le Comité préparatoire a décidé que les deux groupes qui avaient travaillé sur le projet de programme d'action lors des

négociations intersessions devraient poursuivre leurs travaux et en rendre compte au Comité le vendredi 6 avril 2001.

Chapitre II

Questions touchant à l'organisation

A. Ouverture de la session

24. La troisième session du Comité préparatoire intergouvernemental a été ouverte par son président le 2 avril 2001, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

25. À sa 1re séance plénière, le 2 avril 2001, le Comité préparatoire a approuvé l'ordre du jour provisoire (A/CONF.191/IPC/19) qui se présentait comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Rapport intérimaire du Président du Comité préparatoire intergouvernemental sur les négociations intersessions.
3. Négociation du projet de programme d'action (A/CONF.191/IPC/CRP.6) devant être présenté à la Conférence.
4. Autres questions liées aux préparatifs de la Conférence.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Comité préparatoire intergouvernemental sur les travaux de sa troisième session.

C. Élection du Bureau

26. À sa 1re séance plénière, le 2 avril 2001, le Comité préparatoire a été informé que la Grenade remplacerait le Suriname au poste de vice-président et que, concernant le Japon, M. Yuji Kumamaru succéderait à M. Kenji Hirata au siège de vice-président.
